

Association Départementale  
des Courses Pédestres  
Hors Stade du Lot  
(Association indépendante n° 0462003402  
inscription au J.O. 01/12/1993 sous le n° 1158)



Commission  
Départementale  
Running

(Commission interne au CDA 46)

## RÈGLEMENT DU CHALLENGE ADCPHS 46 POUR 2025

DÉPARTEMENT DU LOT – LA DÉPÊCHE DU MIDI– RUNNING MAG

Il y a 2 CHALLENGES ADCPHS 46 incluant tout type de courses (route, nature ou trail) :

- un CHALLENGE COURT pour des courses inférieures à 15 kilomètres ;
- un CHALLENGE LONG pour des courses supérieures à 15 kilomètres.

Deux classements indépendants sont établis.

Voir la liste des courses aux challenges en annexe. (à venir après élaboration du calendrier en AG)

**Les challenges 2025 commencent le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et se terminent le 31 aout 2025**

### CALCUL DES POINTS :

Un classement propre à chaque sexe est établi à chaque course, octroyant des points du premier homme ou femme au dernier homme ou femme, selon le barème ci-dessous, et quelle que soit la course, le sexe et le nombre de participants. (Nous favorisons le classement au scratch général et encourageons les coureurs à aller chercher des points sur des épreuves avec peut-être moins de participants ; et également les féminines à aller chercher un classement au général sur des épreuves où elles seraient moins nombreuses) :

#### **Le barème**

1<sup>er</sup> = 300 pts  
2<sup>ème</sup> = 290 pts  
3<sup>ème</sup> = 280 pts  
4<sup>ème</sup> = 250 pts  
5<sup>ème</sup> = 245 pts  
6<sup>ème</sup> = 240 pts  
7<sup>ème</sup> = 235 pts  
8<sup>ème</sup> = 230 pts  
9<sup>ème</sup> = 225 pts  
10<sup>ème</sup> = 220 pts  
11<sup>ème</sup> = 210 pts

Puis recul de 1 point jusqu'au dernier

et tous les autres après le dernier point attribué, 1 point aussi.

#### **Les catégories 2025 :** (dès le 1/09/2024)

Cadet ou U18 (2008 – 2009)

Junior ou U20 (2006 – 2007)

Espoirs ou U23 (2003 à 2005)

Séniors (1991 à 2002)

Masters (1990 et avant)

M0 (1990 -1986)      M6 (1960 - 1956)

M1 (1985 - 1981)      M7 (1955 - 1951)

M2 (1980 - 1976)      M8 (1950 - 1946)

M3 (1975 - 1971)      M9 (1945 - 1941)

M4 (1970 - 1966)      M10 (1940 et avant)

M5 (1965 1961)

### CLASSEMENT FINAL :

Ne seront classés à la fin de la saison que celles et ceux ayant participé à au moins la moitié des courses inscrites aux CHALLENGES ADCPHS 46, (arrondi au nombre supérieur) soit

- ? courses pour le CHALLENGE COURT
- ? courses pour le CHALLENGE LONG

? : nombre déterminé à partir du calendrier établi à l'AG.

### RÉCOMPENSES :

Les coureurs classés (moitié des courses effectuées) seront départagés par leur nombre de points obtenu. Seront récompensés les 3 premiers au scratch H et F et les premiers de chaque catégorie H et F de chaque challenge.

Par dérogation à ce qui précède, les membres du bureau de l'ADCPHS en charge du classement se réservent la possibilité d'intégrer un coureur n'ayant pas effectué le nombre de courses requis de façon à pouvoir récompenser au moins un(e) coureur(euse) par catégorie.

Afin d'éviter toute contestation, les abandons ne seront pas pris en compte dans le calcul des points, ni dans celui du nombre de courses, et ceci quel que soit le motif de cet abandon.